

Pièce n°6.2 : Carte des servitudes
Echelle 1/10 000e

Vu pour être annexé à la délibération du 4 juillet 2017

Le Maire

Délibération prescrivant le PLU du 21 février 2013

Délibération arrêtant le projet de PLU du 25 octobre 2016

Délibération approuvant le PLU du 4 juillet 2017

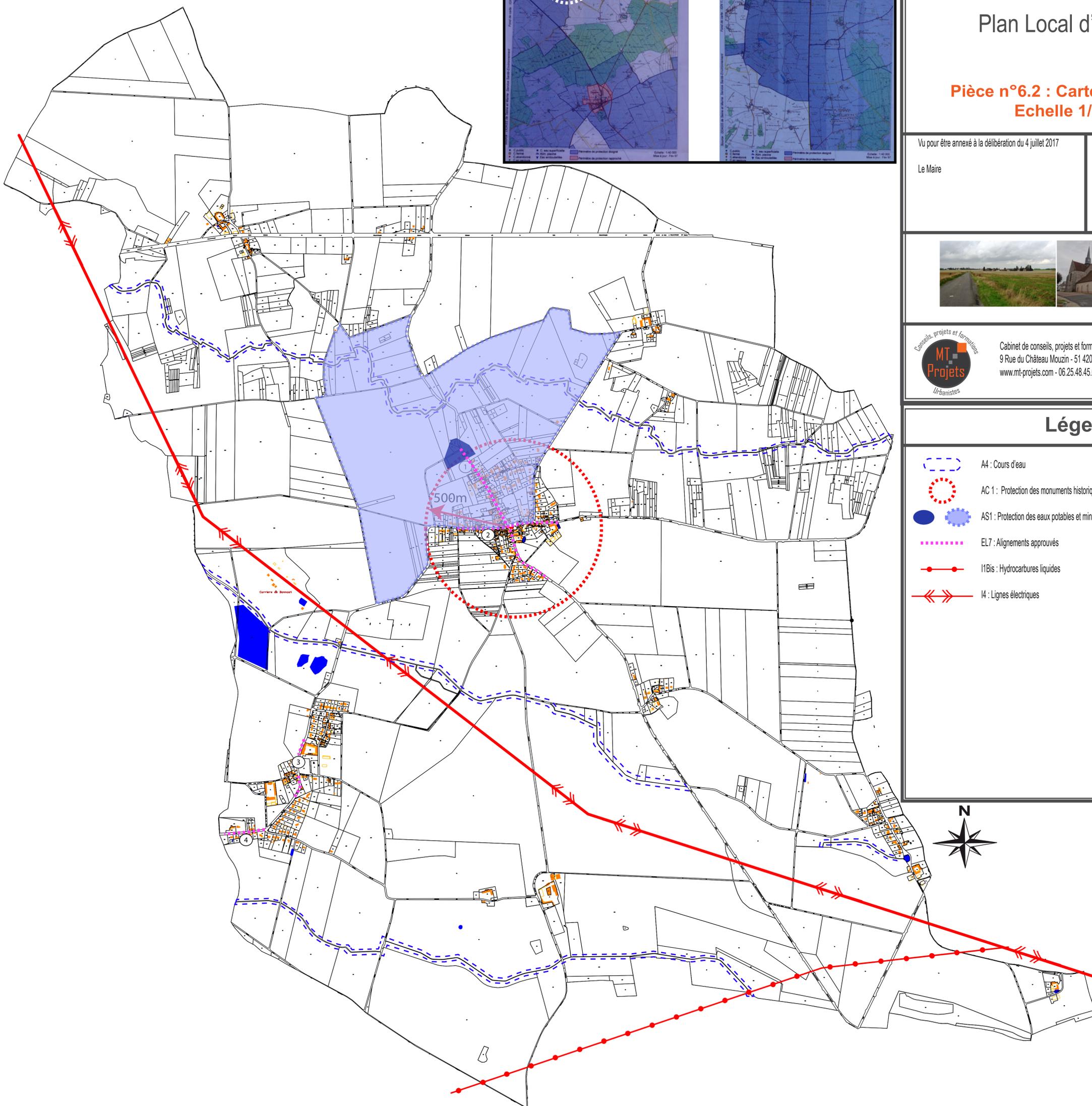
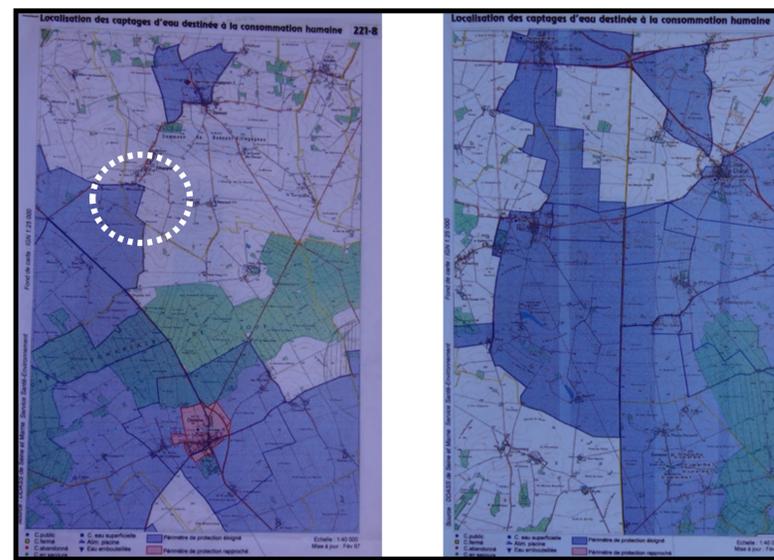
Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du 4 juillet 2017



Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
9 Rue du Château Mouzin - 51 420 Cemay-les-Reims
www.mt-projets.com - 06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79

Légende

- A4 : Cours d'eau
- AC 1 : Protection des monuments historiques
- AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- EL7 : Alignements approuvés
- I1Bis : Hydrocarbures liquides
- I4 : Lignes électriques



Légende